



Compte-rendu de la CAP

Dessinateurs

5 novembre 2015

La séance est présidée par Simone Hayot, chef du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégories B et C (SG/DRH/MGS2).

Désignation du secrétariat adjoint : CGT (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente,

Voici donc à nouveau un exercice de promotion avec des taux en baisse ! C'est pénible et frustrant d'avoir si peu de postes à offrir à des agents qui ont beaucoup donné au ministère.

Pour les promotions 2016, seulement 17 agents accéderont au grade de DCG2 et 29 deviendront DCG1. L'agonie de ce corps est longue et douloureuse... Les dessinateurs, espèce en voie d'extinction, ont pourtant un objectif en ligne de mire : la catégorie B ! La CFDT vous demande à nouveau de mobiliser la DRH, dans toutes ses composantes, pour accélérer le processus par toutes les voies possibles.

Le plan de requalification est maintenant sur la rampe de lancement ; certes, il est moins ambitieux que nos revendications, exprimées depuis longtemps, mais il donnera de l'air aux agents des catégories B et C, et particulièrement au corps des dessinateurs. Dans un an, la CAP des TSDD prononcera 200 promotions par la liste d'aptitude, puis 100 pour 2017 et encore 100 pour 2018. Ce processus devra être minutieusement préparé à tous les échelons. C'est pourquoi la CFDT se mobilisera pour assurer un traitement équitable aux personnels concernés et exigera une réelle concertation, depuis le niveau local jusqu'aux instances régionales de concertation, où nous demanderons la fin du « trou noir » de l'harmonisation sans l'avis de représentants des personnels.

Sans attendre la mise en œuvre des 300 postes prévus à l'examen professionnel spécifique au plan de requalification, la CFDT insiste sur la nécessité de renforcer la préparation à cette épreuve qui existe déjà dans le statut des TSDD, et d'en faire la promotion dans les services et auprès des agents, tout comme du concours interne : les dessinateurs exercent déjà, pour la plupart, des missions de catégorie B, ils sauront mettre à profit leurs compétences pour le démontrer !

Bien entendu, ces promotions ne doivent pas devenir une punition, et entraîner une mobilité géographique non souhaitée ; les lauréats de la liste d'aptitude et de l'examen professionnel doivent être nommés sur place à leur choix, et ceux du concours interne devront bénéficier d'une attention particulière lors du processus d'affectation.

La CFDT rappelle que le régime indemnitaire des dessinateurs est toujours aussi indigne, et que le ministère doit rapidement harmoniser les primes sur toute la catégorie C !

La réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) sera mise en œuvre, malgré la non signature de l'accord par certaines organisations : l'amélioration du sort des agents, et en particulier ceux de la catégorie C, reste la première priorité de la CFDT, qui continuera à prendre toutes ses responsabilités et à se battre pour un dialogue constructif dans la Fonction publique.

Réponses de la présidente

Elle n'apportera pas de réponse sur les sujets de politique générale, qui se traitent à la Fonction publique. Le PLF (projet de loi de finances 2016) a été présenté au CTM (comité technique ministériel), c'est à ce niveau qu'a lieu la discussion. Pour les problèmes de rémunération, comme les primes et les recours en CAP sur les coefficients individuels, je transmettrai vos questions à la sous-direction compétente (DRH/ROR) pour obtenir des réponses.

La réforme territoriale est imposée au ministère. Depuis plusieurs années nous y sommes confrontés, et on a un certain savoir-faire en la matière ! je peux imaginer que le ressenti est difficile pour nos collègues en services déconcentrés. La DRH en a bien conscience, mais elle ne peut s'y soustraire et tout est mis en œuvre pour que cela se passe le mieux possible.

Le plan de requalification : la réunion du 20 octobre n'a pas modifié la volumétrie, mais la réflexion a porté sur la répartition des postes entre la liste d'aptitude (LA) et l'examen professionnel (EP). La DRH a proposé que sur l'ensemble du plan pour le passage de C en B, 2/3 des postes soient pourvus par la LA et 1/3 par l'EP. Le plan se traduira par un décret en Conseil d'État, qui mettra un certain temps à être publié ; il aurait été difficile de mettre en place un EP pour l'année 2016. Cette année-là, l'intégralité des postes sera donc pourvue par la LA. On procédera avec une liste d'aptitude complémentaire à la liste classique, dont la campagne a déjà été lancée. Pour les TS et les SA, cette liste classique sera traitée en mars 2016, puis la campagne complémentaire sera lancée pour une CAP à l'automne 2016. La DRH doit s'organiser pour gérer les remontées (3 dossier pour 1 poste, 500 postes sur les 2 corps). Il n'y aura pas de proratisation des corps d'appel (tant de dessinateurs, tant d'adjoints, etc.), c'est la qualité des dossiers qui importe ; cependant, la DRH a fait quelques projections, à titre indicatif.

Bilans de concours : la sous-direction compétente a rencontré des problèmes techniques, et n'est pas capable de donner le taux de réussite pour les différents corps. Quand on aura cette information, on saura de quoi on part et on pourra faire ensuite un bilan du plan de requalification. Le message est passé, et on devrait disposer de ces éléments.

Les épreuves devraient permettre aux agents de moins bachoter ; on a connu des épreuves de droit pour passer l'EP d'accès à SACDD, c'est inutile. Il faudra posséder une technique, pas forcément des connaissances. Pour l'oral, le dossier RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est un des meilleurs moyens pour permettre à l'agent de valoriser son parcours. Ces nouvelles épreuves seront modifiées de façon pérenne, avant et après le plan de requalification. La question reste posée pour l'accès au 2^e grade des corps de catégorie B.

En réponse à une question de la CFDT sur la formation à mettre en œuvre pour préparer les examens professionnels, la présidente confirme que « la DRH y pense fortement »...

La présidente reconnaît que la note du 19 mai 2014 sur l'affectation après EP et LA est appliquée différemment selon les services ; elle demande aux représentants du personnel de lui faire remonter les cas particuliers qui poseraient des difficultés, tant en mobilité qu'en rémunération.

Les taux de promotion ne sont pas satisfaisants. La DRH a insisté auprès de la DGAFP, sans résultat. Les taux sont calculés sur la cartographie du corps, qui va énormément évoluer avec le plan de requalification.

La problématique des harmonisateurs : on fera un bilan de l'exercice 2016 (harmonisation régionale), sans exclure une évolution pour 2017 (harmonisation directe par la DRH). Il faut réfléchir aux conséquences sur le bureau de gestion. La présidente affirme que le principe de l'harmonisation régionale n'évoluera pas : la présence des représentants du personnel à ce niveau n'est pas d'actualité.

Recours sur entretien professionnel

La DRH propose de rappeler au chef du service de l'agent les règles de l'entretien professionnel, car celui-ci n'a pas été réalisé dans de bonnes conditions, ce qui a entraîné le recours. La CAP modifie les appréciations dans le sens souhaité par l'agent et prend acte de l'accord du service pour remettre les croix dans leur position de 2012.

Réorganisation de services

Il s'agit d'une information de la CAP. Un avis est requis seulement si un agent n'accepte pas sa nouvelle affectation. 12 services sont concernés ; tous les agents ont accepté les postes qui leur étaient proposés. Les informations seront transmises au service compétent (DRH/GAP) pour la prise des arrêtés et la mise en paiement éventuelle de la prime de mobilité (en cas de changement de résidence administrative).

Mobilité cycle 2016-1 – prise de poste le 1^{er} janvier 2016

Nom	service d'origine	service d'accueil	n° poste
HUGUES Lionel	DREAL Rhône-Alpes.....	DDT 38/SG.....	172770
VEYRUNES Bruno.....	DIR Méditerranée	DDT 48/pôle ouest	173048
LAURENT David	CEREMA DTer Est.....	DDT 57/SREC.....	174191
SANTOS Marie-Ange	DDT 71	VNF DTCEB/DIO.....	176749
ROUX Sandy.....	DIR Ouest.....	DIR Ouest/SEM	176930

Promotions à dessinateur chef de groupe 2^e classe au titre de 2016

Règles statutaires

Être dessinateur ayant atteint au moins le 5^e échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade ; ces conditions s'apprécient au 31 décembre 2016.

La promotion prend effet au 1^{er} janvier 2016, si les conditions d'ancienneté le permettent.

Données chiffrées

Chef de groupe 2 ^e classe	2011	2012	2013	2014	2015	2015
Nb de proposables	203	146	253	186	128	88
Nb de proposés	85	99	108	94	77	56
Nb de postes (budgétaires)	42	49	62	54	31	17
Nb de promus	42	49	62	54	31	17

région	NOM & Prénom	affectation
Alsace	COMBEAU Sébastien	DDT 67
Basse Normandie	RESSENCOURT Stéphanie	DDTM 14
Bretagne	BEZIAU Christophe	DDTM 35
Centre	BLAIN Marie-Pierre	DDT 36
Champagne-Ardenne	JACQUOT Vincent	DDT 52
Franche-Comté	MERMIER Myriam	DREAL Franche-Comté
Haute Normandie	CHORIN Fabien	DIR Nord-Ouest
Ile de France	DEMEA Béatrice	DRIEA
Lorraine	DA SILVA Marco-Rafaël	DIR Est
Midi Pyrénées	THAU Ingrid	DDT 82
Nord Pas de Calais	LEMETTRE Jean-Louis	DDTM 59
	GEERTS Frédéric	DIR Nord
Pays de Loire	BOULANGER Sébastien	DIRM NAMO
Picardie	HAGARD Gaston	DDTM 80
Rhône-Alpes	TANZER Alexandra	DDT 73
DGAC	AYENA Jean Christian	SNIA
VNF	ADNET Christine	DT Nord Est

Promotions à dessinateur chef de groupe 1^{ère} classe au titre de 2016

Règles statutaires

Être dessinateur chef de groupe de 2^e classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6^e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ; ces conditions s'apprécient au 31 décembre 2016. La promotion prend effet au 1^{er} janvier 2016, si les conditions d'ancienneté le permettent.

Données chiffrées

chef de groupe 1 ^{ère} classe	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de proposables	490	382	271	220	184	173
Nb de proposés	169	179	134	108	110	91
Nb de postes (budgétaires)	120	88	64	49	30	29
Nb de promus	120	88	64	49	31	29

région	NOM & Prénom	affectation
Alsace	FRUTH Jean	DDT 68
Auvergne	GROS Frédéric	DDT 43
Basse Normandie	CHAN STEWART Jean-David	DDTM 14
Bourgogne	VILTARD Jean Pierre	DDT 89
Bretagne	GRINGOIRE Pascal LEMEUR Franck	DDTM 22 DDTM 35
Centre	PELLETIER Lysian	DDT 45
Champagne-Ardennes	SAWEZYN Xavier DIDIER Jean-Philippe	DDT 51 DDT 52
Franche-Comté	MATHIEU Régis	DDT 25
Haute-Normandie	VERDURE Tony	DDTM 76
Ile de France	ADDE Alain COSTES Frédéric	DDT 78 DDT 77
Languedoc-Roussillon	WOHLWEND Éric	DDTM 66
Lorraine	RAULET Hervé MARMET Jacques	DDT 55 DIR Est
Midi-Pyrénées	BRIAND Tanguy WIECZOREK Sophie	DDT 31 DDT 31
Nord Pas de Calais	MARSY Christelle	DDTM 62
Pays de Loire	RUPELLAN Gilles	DDTM 85
Picardie	STRUBBE Sonia	ministère de la Culture
Poitou-Charentes	GENNARO Franck	DREAL Poitou-Charentes
PACA	MAZO Philippe	DDTM 06
Rhône-Alpes	DELAVault Philippe TRANCHAND Bernard	DDT 38 DREAL Rhône-Alpes
Mayotte	MOUSSA HALIBA Murtadhoi	DEAL Mayotte
AC/CMVRH	GRAND Louis Philippe	CVRH Mâcon
CEREMA	LOZUROWICZ Christophe	DTER Nord-Picardie
hors ministère	CORLAY Laurent	ministère de la Culture

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élus CFDT :

Pascal PAQUELIN DREAL Bourgogne..... 03.45.83.21.14

Jean-Luc CAMÉ DDT 54 03.83.91.40.18